



Avis de limitation de la consommation d'eau – secteur Dolbeau

Dolbeau-Mistassini, le 22 juin 2023. – La Ville de Dolbeau-Mistassini vous informe qu'un avis de restriction de l'utilisation de l'eau potable est maintenant en vigueur pour le secteur Dolbeau jusqu'à nouvel ordre.

Cet avis est rendu nécessaire par une combinaison de facteurs qui rendent le maintien de la production d'eau difficile à l'usine Hamel. Avec la collaboration des citoyens, nous espérons résorber la situation rapidement en début de semaine prochaine.

La Ville de Dolbeau-Mistassini fera preuve d'exemplarité en fermant symboliquement les fontaines qui se trouvent devant l'hôtel de ville, et ce, bien qu'il s'agisse d'un système de récupération d'eau. Le rinçage du réseau d'aqueduc a également été suspendu.

Activités interdites

Les activités suivantes sont interdites jusqu'à nouvel ordre :

- Le lavage des véhicules;
- Le nettoyage d'un stationnement et de son allée d'accès ainsi que du revêtement extérieur des maisons (interdit en tout temps);
- L'arrosage des pelouses, tant manuellement qu'au moyen d'un système d'arrosage automatique ou souterrain, à moins d'avoir obtenu de la part du Service de l'urbanisme un permis d'arrosage pour une nouvelle pelouse (gratuit);
- Le remplissage des piscines et des spas;
- L'utilisation de jeux d'eau.

Une surveillance accrue sera réalisée sur le territoire par le personnel de la Ville. Les citoyens qui ne respecteront pas la restriction s'exposent à des avis d'infraction conformément aux dispositions prévues au Règlement numéro 1602-15 sur l'utilisation de l'eau potable. La Ville de Dolbeau-Mistassini compte toutefois sur la collaboration des citoyens pour faciliter le travail des équipes municipales.

Activités permises et bons réflexes

Les activités suivantes sont autorisées :

- Toute utilisation provenant de réservoirs d'eau de pluie;
- Arrosage minimal et manuel des potagers, des jardins, des boîtes à fleurs, des plates-bandes et des arbustes, entre 19 h et 22 h, selon le principe habituel en vigueur (mardi, jeudi et samedi pour les adresses paires; mercredi, vendredi et dimanche pour les adresses impaires);
- Arrosage d'une nouvelle pelouse conditionnellement à l'obtention d'un permis émis par la Ville (disponible en ligne gratuitement);
- Consommation pour les besoins domestiques.

Au-delà de ce qui est permis et interdit, tous les citoyens peuvent contribuer en modifiant leurs habitudes :

- Prendre une courte douche plutôt qu'un bain ou diminuer la quantité d'eau de celui-ci;
- Fermer le robinet entre les usages (vaisselle, brossage de dents, hygiène corporelle, etc.).

État de la situation

L'avis sera en vigueur minimalement jusqu'au 27 juin et les autorités municipales feront alors le point afin de déterminer si l'avis se prolongera ou non. Plusieurs facteurs contribuent à la situation actuelle, notamment, l'augmentation de la consommation d'eau citoyenne liée au temps sec des derniers jours ainsi qu'une problématique d'ensablement survenue ce printemps combinées au faible niveau de la rivière Mistassini en ce début de saison estivale.

L'objectif de l'avis est de permettre au personnel de la municipalité de régler rapidement le problème d'ensablement en maintenant les réservoirs à un niveau plus bas. Par la suite, il sera possible de réaugmenter la capacité de production de l'usine et de mieux répondre à la demande. L'eau demeure potable.

Rappelons par ailleurs que l'usine Hamel présente une technologie vieillissante et que la Ville a amorcé les démarches afin de moderniser celle-ci dans les prochaines années.

Citation

« Nous sommes conscients que la situation n'est pas idéale en plein début des vacances, mais plus nous aurons la collaboration de citoyens, plus nous pourrons résorber la situation rapidement. »

- André Guy, maire

- 30 -

Source : Christine Sauvageau
Conseillère en communication et relation avec le milieu
Ville de Dolbeau-Mistassini
418 276-0160, poste 2071 ou 418 218-0522
communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca